

EVALUATION DU COMPORTEMENT – REGLEMENT CCS (REC)

Valable pour les races suivantes :

Collie à long poil (Rough) Standard FCI Nr.156

Collie à poil court (Smooth) Standard FCI Nr. 296

Index

EVALUATION DU COMPORTEMENT-REGLEMENT.....	3
1 Evaluation du comportement	3
2. Prescriptions finales.....	6

Abréviations

FCI	Fédération Cynologique Internationale
SCS	Société Cynologique Suisse
CCS	Collie Club Suisse
AG	Assemblée générale du CCS
CC	Comité Central du CCS
KKZ	Commission d'élevage
REG	Règlement d'élevage du CCS et développement
DH	Dysplasie de la hanche
DC	Dysplasie des coudes
CEA	Colley eye anomaly (Anomalie de l'œil du Collie)
CEA-AU	Examens des yeux par un ophtalmologue reconnu
CEA-ADN	Test génétique (ADN) CEA
PRA	Atrophie progressive de la rétine
MDR1	Multi-Drug Résistance Gen
RE-FCI	Règlement d'élevage de la FCI
REI-SCS	Règlement relatif à l'élevage et à l'inscription de la SCS
LOS	Livre des Origines Suisse de la SCS
SLOS	Secrétariat du LOS de la SCS
REInt.	Règlement d'élevage international
AAZ	Commission d'élevage de la SCS
AR	Règlement des expositions de la SCS
ARO	Règlement des juges d'exposition de la SCS
FZK	Elevages libres- Contrôles de la SCS
LPA	Loi sur la protection des animaux
UE	Union européenne
SSV	Association Suisse pour la médecine des petits animaux
(Art. ...)	Référence à un article précis

EVALUATION DU COMPORTEMENT- REGLEMENT.

1. Evaluation du comportement

1.1 Comportement, structure de base

1.1.1 Les évaluations seront dirigées par un(e) juge de caractère. Le Collie qui participe à l'évaluation du comportement sera confronté, en situation paisible, à divers stimuli. Le/la juge observe les réactions, les décrit et juge le comportement du Collie ce jour-là.

Tous les Collies peuvent être inscrits à l'évaluation du comportement. Pour les chiens destinés à l'élevage, le jugement du comportement est une partie de la sélection et est obligatoire.

Le comportement du Collie doit correspondre au standard de la race : un chien d'une grande beauté et de grande dignité. Amical, sans aucun signe de nervosité ou d'agressivité.

1.2 Comportement souhaité

1.2.1 Un bon lien avec la personne de confiance est particulièrement souhaité. La gentillesse envers les hommes et les personnes étrangères est souhaitée. La confiance envers les personnes étrangères est positive mais pas exigée.

Le Collie est un chien attentif, aimant apprendre, avec un tempérament pondéré, actif, intéressé et curieux, actif en mouvement.

Un réconfort rapide, une bonne résistance et de l'assurance sont également souhaités.

Un comportement agressif ou peureux n'est pas admis.

1.3 Généralités sur le déroulement de l'évaluation

1.3.1 Seul le comportement en situation calme sera testé. L'évaluation du caractère, respectivement du comportement sera jugée par un (e) juge de caractère. La présence de juges-stagiaires est autorisée.

1.3.2 Le conseiller d'élevage doit s'assurer l'aide de 8-10 personnes pour le déroulement du test de caractère et de comportement.

1.4 Particularités pour l'évaluation de l'examen

1.4.1 Le juge de caractère s'entretient avec le détenteur du chien afin de clarifier les points suivants :

- a) âge du chien
- b) identité du chien (contrôle de la micro chip)
- c) propre élevage, achat ou import
- d) détention et environnement habituel du chien
- e) expériences sur des terrains d'éducation
- f) formations de toutes sortes
- g) depuis quand chez le propriétaire actuel
- h) maladies contractées /chaleurs
- i) le chien est-il présenté par son détenteur ou par une autre personne ?

1.5 Déroulement de l'évaluation de comportement

1.5.1 Lors de l'évaluation du comportement, le chien est observé sans laisse et en situation paisible. Le chien ne doit pas être sous ordre ou sous pression. Il doit pouvoir se déplacer librement et avoir la possibilité de reculer s'il le juge nécessaire. Le règlement d'application de la loi sur la protection des animaux Art.28.2 et 3 concernant les chiens et les chats et l'article 1 de la loi sur la protection des animaux seront respectés lors de l'évaluation. Pour

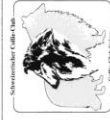
de l'évaluation du comportement du chien, on observera comment il se comporte face à son détenteur, face à une personne étrangère et face à un groupe de personnes. Ensuite différents stimuli acoustiques, tactiles et visuels seront présentés au chien de manière croissante. Le/la juge observe les réactions du chien et sur la base de son comportement, il décidera de quelle manière il peut augmenter les stimuli ou les arrêter. Tout cela pour le bien du chien.

1.5.2 Résistance au coup de feu (facultatif)

Le propriétaire doit pouvoir décider librement s'il désire le test de résistance au coup de feu. La résistance au coup de feu sera testée à la fin. Pour le coup de feu, des balles de petit calibre (6mm) seront utilisées, elles seront tirées à une distance de 40 -50 mètres. Le comportement du chien lors du coup de feu sera décrit dans l'évaluation du comportement. Un comportement négatif lors du coup de feu n'est pas un motif éliminatoire.

Collie Club Suisse

Collie à poil long et à poil court



Éléments comportementaux	★	+	o	-	=	Éléments comportementaux	★	+	o	-	=
Naturel : <ul style="list-style-type: none"> • Attention • Tempérament • Activité spontanée • Vivacité • Agressivité • Anxiété 		X X X X				Comportement social : <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à établir un lien (avec le conducteur) • Attitude aimable à l'égard de l'être humain • Attitude confiante à l'égard de l'être humain 	X	X			
Tolérance à l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> • Réactivité • Apaisement rapide • Résistance • Assurance • Intérêt 		X X X X X				Activité / aptitudes au travail spécifiques de la race : <ul style="list-style-type: none"> • Goût/Motivation à jouer • Résistance au coup de feu 		X X			
Explication des signes : <ul style="list-style-type: none"> ★ particulièrement souhaité : élément très présent / exprimé + souhaité : élément moyennement présent / exprimé o pas indispensable : ni souhaité ni indésirable - indésirable, cependant tolérable s'il est faiblement présent / exprimé = absolument indésirable : intolérable 											

Comportements éliminatoires ou critères d'exclusion : Agressivité, Anxiété, grands manques au profil comportemental

2. Dispositions finales

- 2.1 En présence de cas individuels exceptionnels et dans l'intérêt de la race, le CC du CCS a le droit, sur demande motivée de la KKZ, d'autoriser des exceptions au présent règlement. Celles-ci ne doivent toutefois pas être en contradiction avec les prescriptions du REI.
- 2.2 Si les textes français et allemand de ce règlement permettent des interprétations différentes, c'est toujours le texte original allemand qui fait foi.
- 2.3 Toutes modifications ou adjonctions concernant ce règlement d'élevage doivent être soumises à l'approbation de l'assemblée générale du CCS et sont soumises à l'approbation du CC de la SCS. Elles entrent en vigueur 20 jours après leur publication dans les organes officiels de la SCS (Art.12.7 REI)
- 2.4 Le présent règlement d'élevage est approuvé dans sa version de base par l'assemblée générale ordinaire du CCS du 19 mars 2016. Il remplace le règlement précédent du 19 mars 2006 ainsi que toutes ses modifications et adjonctions.